

AR Prefecture

016-200054047-20240404-2024_04_04_08--DE
Reçu le 05/04/2024

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Confolens et l'Association du Festival international de Confolens – arts et traditions populaires pour l'année 2024
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention d'objectifs et de moyens.
- **AUTORISE** M. le Maire à verser la subvention à l'article 65748 d'un montant de 30 000€ à l'Association du Festival international de Confolens – arts et traditions populaires.



Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 5 avril 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens